



AR Prefecture

046-264601113-20250912-2025_09_12_047-DE
Reçu le 15/09/2025

DELIBERATION N°2025-09-12/047
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du vendredi 12 septembre 2025 – 10h00

PIASER Bernard
Maire de LUZECH
Président du CCAS

Centre Communal d'Action Sociale



OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2025-04-30/017 ACCEPTATION D'UN LEG.

Le Président informe l'assemblée :

À la suite du décès de Monsieur Gérard BESSIÈRE survenu le 08 décembre 2024 à LUZECH, le CCAS de LUZECH a été institué légataire à titre universel des comptes bancaires du défunt hormis celui de la Caisse d'Epargne aux termes d'un testament holographique en date du 28 avril 2019

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil d'Administration, décide :

- D'accepter le leg à titre universel des avoirs bancaires sauf celui de la Caisse d'Epargne fait par Monsieur Gérard BESSIÈRE à son profit suivant testament holographique en date du 28 avril 2019.

Lesdits avoirs bancaires sont composés de comptes détenus par le défunt auprès du Crédit Agricole et la Banque Postale pour un montant de 30.454,04 Euros.

- De cantonner son legs aux comptes bancaires déduction faite des frais de succession dû par la Commune de Luzech et le CCAS s'élevant à 7 702,51 Euros ;
- D'approuver le montant net du legs perçu par le CCAS pour un montant total de 22 751,53 Euros.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Bernard PIASER, Maire de la commune de Luzech et Président dudit CCAS à l'effet de signer tout acte se rapportant à ladite succession.

A Luzech, le 12 septembre 2025

La secrétaire de séance,

Delphine AZNAR

Pour extrait certifié conforme
Le Président du CCAS

Bernard PIASER

Rendu exécutoire le : 12 septembre 2025



AR Prefecture

046-264601113-20250912-2025_09_12_047-DE
Reçu le 15/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze septembre à dix heures à Luzech, se sont réunis dans les locaux de la Mairie de Luzech, les membres du Conseil d'Administration sous la présidence de M. Bernard PIASER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux administrateurs le mercredi dix septembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : M. Bernard PIASER Président, Mme Delphine AZNAR Vice-Présidente, Mme Christine CALVO, M. Pascal PRADAYROL, M. Patrice CASTANIER, Mme Nicole KURJEAN, Mme Monique EVIN, Mme Brigitte PASSEDAT.

Procuration : M. Daniel TERRIER (a donné procuration à M. Bernard PIASER).

Etaient absents ou excusés M. Daniel TERRIER, Mme Lydie LAFON, Mme Evelyne VYNISALE.,

Assistaient : M. Pascal THOMAS Directeur-Adjoint du CCAS, Mme Marion FONTAINE Assistante de direction au CCAS.

Nombre de Conseillers : 11

Présents : 8 Absents/Excusés : 3 Procuration : 1 Votants : 9 Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mme Delphine AZNAR.

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

7. Annule et remplace délibération n°2025-04-30/017 acceptation d'un leg.